



SAGE Allan
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Savoireuse - Bourbeuse - Allaine - Lizaine - Rupt

CLE DU SAGE ALLAN
Réunion du 17 juin 2025
A Fontaine (90)

- 1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE SAGE**
- 2. DÉSIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE**
- 3. BILAN DU PGRE SAVOUREUSE ET PERSPECTIVES PTGE**
- 4. POINTS DIVERS**

SAGE Allan
CLE
17 juin 2025

- Rappel SAGE
- Désignation structure porteuse
- PGRE / PTGE
- Points divers



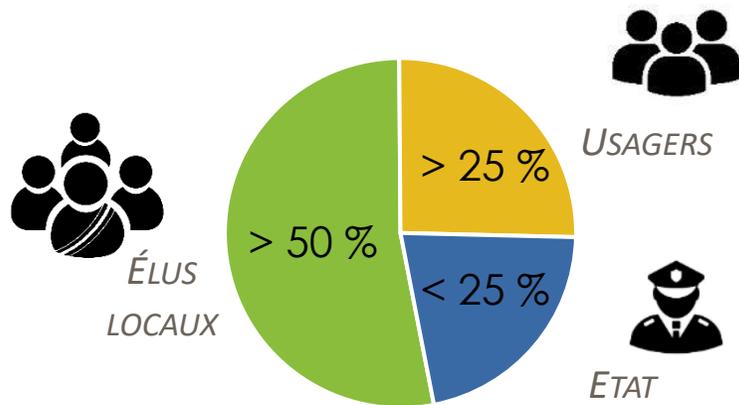
RAPPEL DE LA DÉMARCHE SAGE

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

- ◆ **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux :** outil de planification locale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sur un périmètre hydrographique cohérent : le bassin versant



- ◆ Elaboré et suivi par une **Commission Locale de l'Eau :** « parlement » local de l'eau

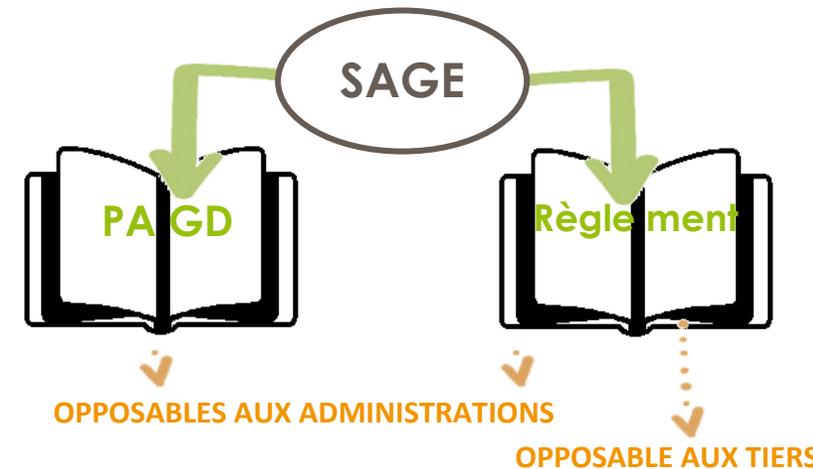


- ◆ **Objectif :**

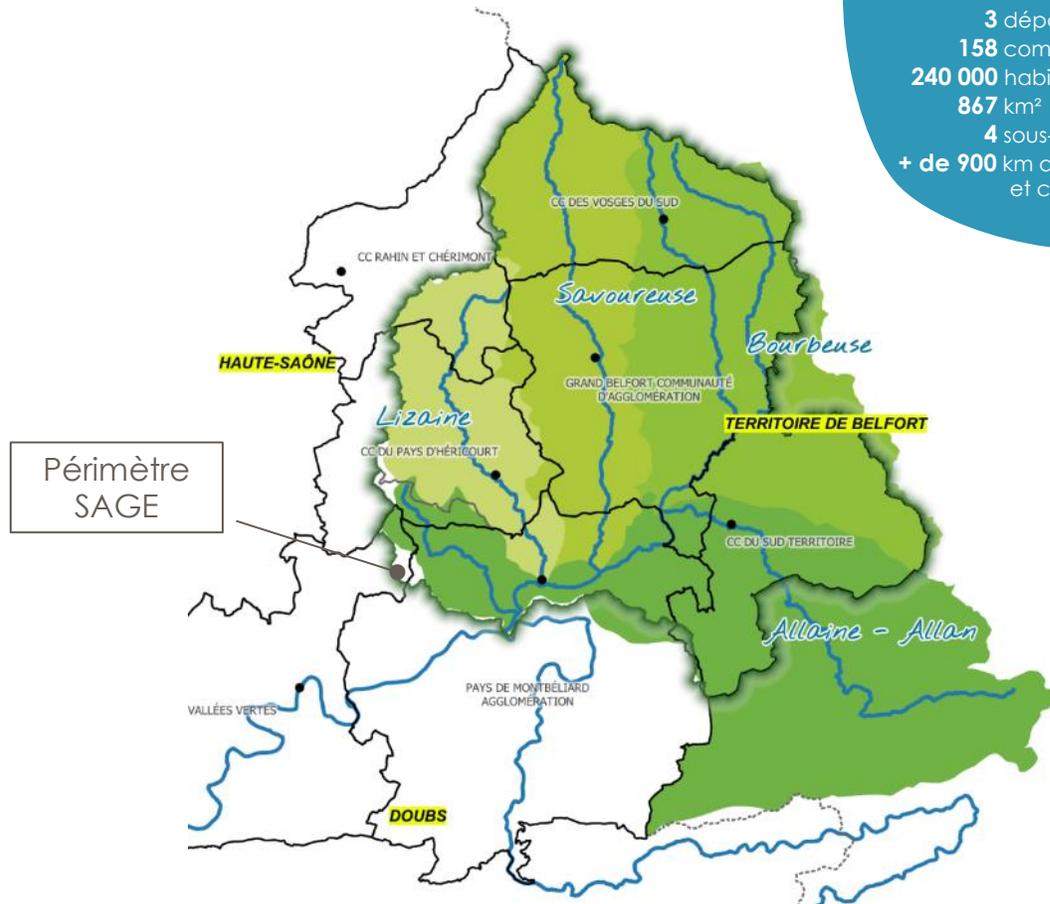
- **Concilier** durablement les activités humaines et économiques avec la protection des milieux aquatiques
- **Réunir** les usagers de la ressource en eau du territoire afin d'élaborer une stratégie collective



- ◆ fixe collectivement des objectifs et des règles de bon usage de la ressource
- ◆ Veille à la prise en compte et à la mise en œuvre du SAGE



UN TERRITOIRE



Le SAGE Allan, c'est :

3 départements
158 communes
240 000 habitants
867 km²
4 sous-bassins
+ de 900 km de rivières
et canaux

5 ENJEUX



Gestion quantitative



Qualité de l'eau



Risques d'inondation



Milieus aquatiques et humides



Gouvernance, cohérence et organisation



Contrat de bassin Allan
2022-2024

SAGE Allan
CLE
17 juin 2025

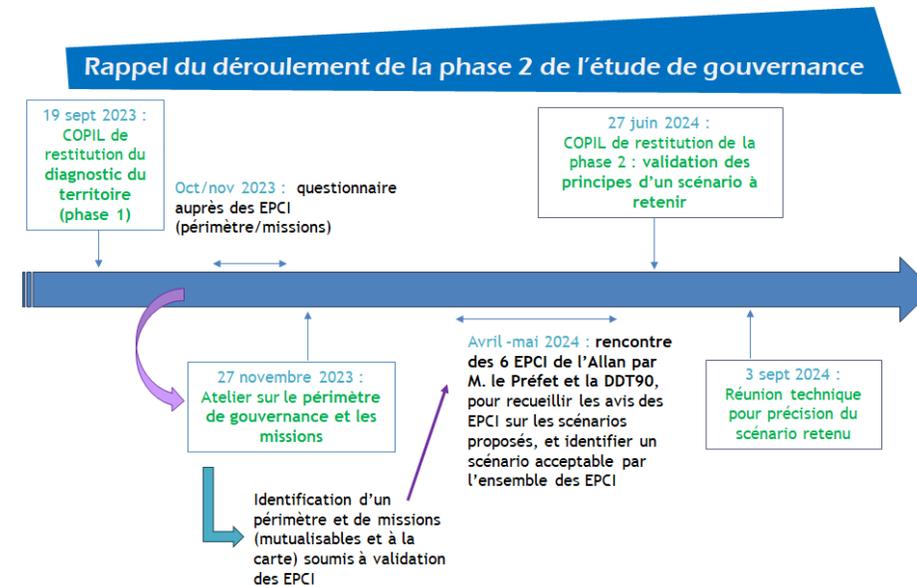
- Rappel SAGE
- Désignation
structure
porteuse
- PGRE / PTGE
- Points divers



DÉSIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

- ◆ La CLE d'un SAGE n'étant pas dotée d'une personnalité juridique, elle s'appuie sur une structure porteuse qui assure le secrétariat administratif et technique, et porte les études nécessaires à l'élaboration du SAGE
- ◆ Ce rôle a été confié à l'EPTB Saône et Doubs de 2012 à 2018
- ◆ Après une suspension de l'animation du SAGE en 2019, la CLE a de nouveau sollicité l'EPTB Saône & Doubs en 2020 pour assurer le portage du SAGE
- ◆ L'EPTB a accepté ce rôle, de façon transitoire, afin de permettre l'émergence d'une structuration plus locale
- ◆ Pour ce faire, les EPCI ont convenu de réaliser une étude d'organisation des compétences « grand cycle de l'eau », portant d'une part sur le portage de l'animation de bassin, d'autre part sur la maîtrise d'ouvrage des actions

- « Action-phare » du contrat de bassin Allan 2022-2024
- Étude lancée en janvier 2023, tranche ferme achevée en novembre 2024
- Déroulement en 3 phases :
 - Phase 1 : **état des lieux** et **diagnostic** du bassin, évaluant notamment les moyens humains et financiers dévolus à l'exercice des missions exécutées
 - Phase 2 : construction de **scénarios d'organisation**
 - Phase 3 : aide à la mise en œuvre du scénario retenu
- Au regard des conclusions et positions des EPCI au cours de la phase 2, il a été jugé utile que le Préfet 90 réalise des échanges bilatéraux avec les différents EPCI pour réussir à dégager un scénario a priori acceptable par tous



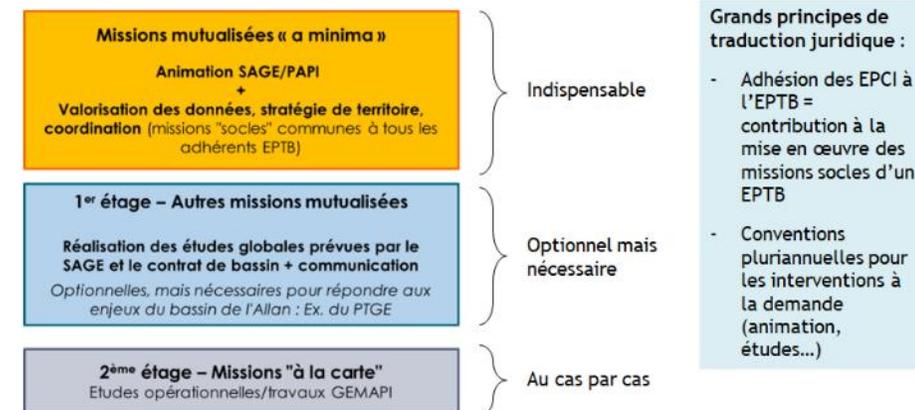
Suite à ces rencontres, un scénario unique a semblé se dégager

Ce scénario implique :

- La **poursuite de l'animation de bassin versant par l'EPTB**, sous une forme plus pérenne (adhésion des 6 EPCI à l'EPTB + convention pluriannuelle SAGE+PAPI)
- Pas de mutualisation de l'exercice de la GEMAPI** à l'échelle du bassin, les collectivités continuent d'exercer en propre

Le scénario retenu à l'issue de la phase 2

→ Poursuite de la coopération avec l'EPTB Saône et Doubs sur le bassin de l'Allan, sous une forme pérenne



- 💧 Les 6 EPCI-FP ont délibéré en faveur du scénario proposé
→ adhésion à l'EPTB et signature de la convention 2024-2026 à finaliser
- 💧 La mise en œuvre du scénario sera parachevée par une délibération de la CLE, légitimant ainsi la structure porteuse du SAGE ([art. R212-33 CE](#) : seule la CLE peut confier le « portage » du SAGE à une structure dotée de la personnalité morale)
- 💧 La CLE est maintenant invitée à **désigner sa structure porteuse**

En cohérence avec les décisions des EPCI, il est proposé à la CLE de désigner l'EPTB Saône et Doubs comme structure porteuse du SAGE Allan.

- ◆ **Secrétariat** de la CLE (organisation administrative de la CLE, rédaction des délibérations, gestion des demandes d'avis de la CLE, gestion de la modification de la composition de la CLE, rédaction des rapports d'activités...)
- ◆ **Animation** du SAGE (animation des réunions de la CLE, du bureau et des commissions thématiques)
- ◆ **Études** et analyses nécessaires à la **modification et la révision du SAGE** et au **suivi de la mise en œuvre du SAGE** (uniquement les études pouvant être réalisées en régie)
- ◆ **Suivi** de la mise en œuvre du **PGRE**
- ◆ **Accompagnement** pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE et pour la mise en œuvre des actions projets en lien avec le SAGE (appui à l'application du SAGE : information, conseil, interprétation)
- ◆ **Veille** des études et démarches sur les thématiques de l'eau

SAGE Allan
CLE
17 juin 2025

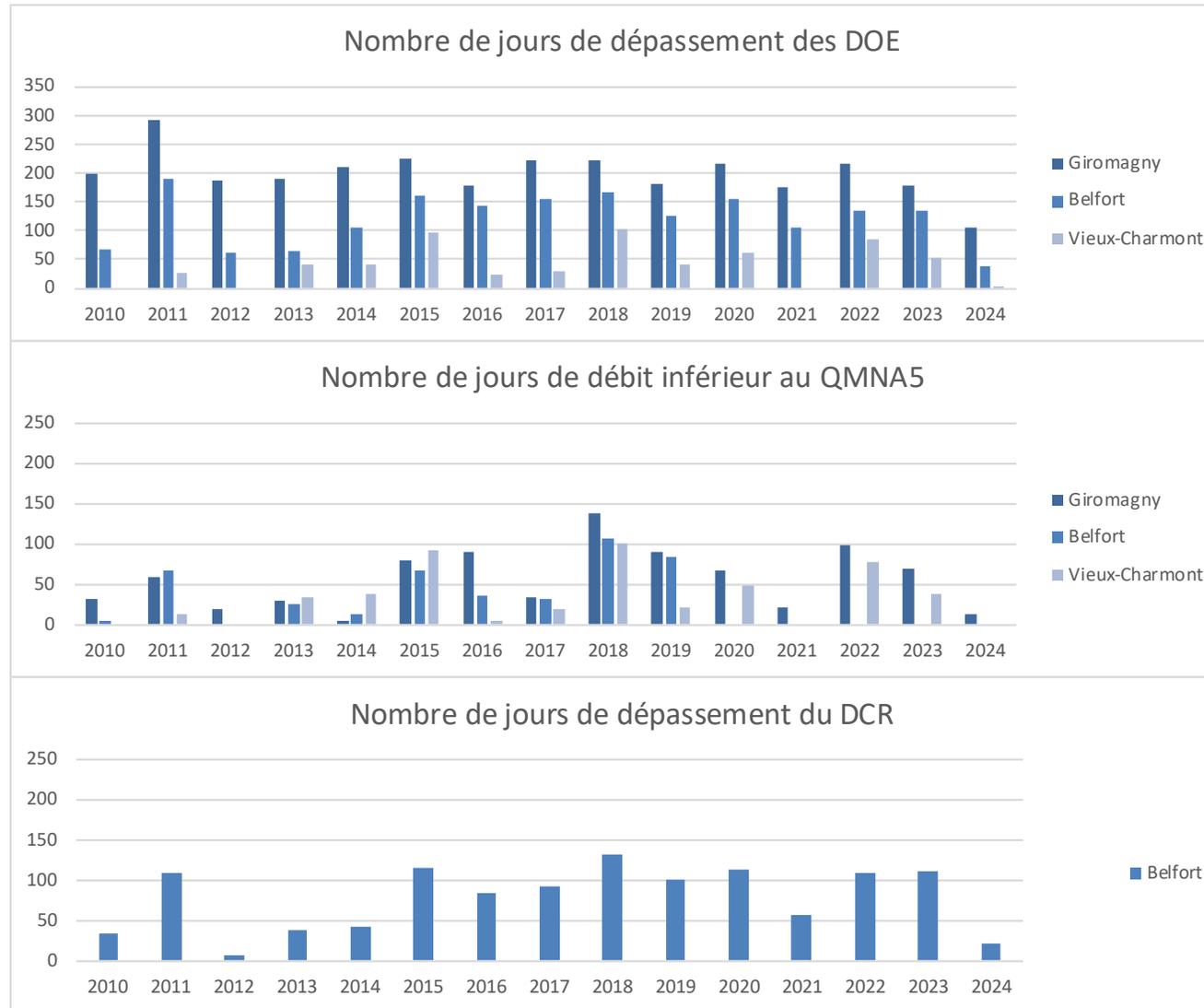
- Rappel SAGE
- Désignation structure porteuse
- **PGRE / PTGE**
- Points divers



BILAN DU PGRE SAVOUREUSE ET PERSPECTIVES PTGE

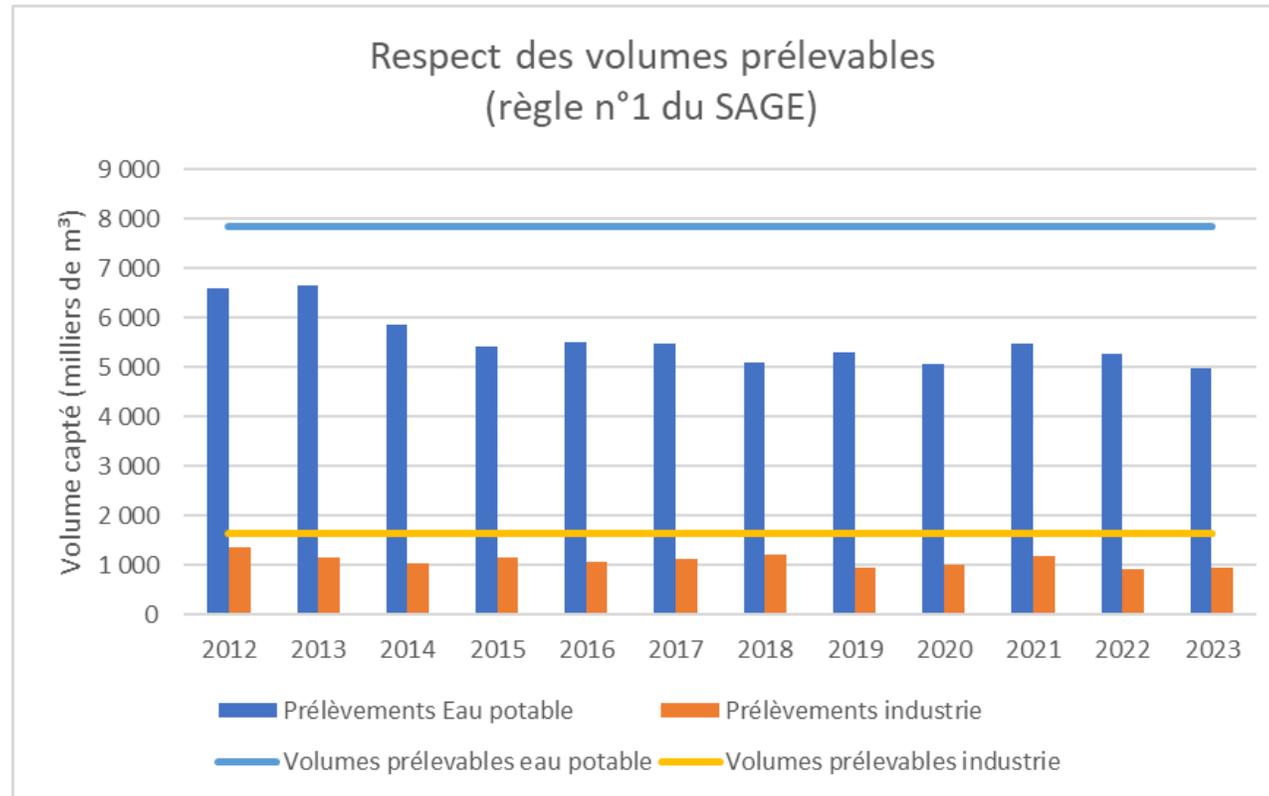
- 💧 Sous-bassin de la Savoureuse en déficit quantitatif avéré, déficit naturel accentué par les prélèvements (cf. SDAGE 2010-2015, EVP 2012-2013)
- 💧 PGRE Savoureuse élaboré par la CLE, validé en juin 2016
- 💧 Le PGRE fixe :
 - des objectifs de débits à 3 stations de mesure,
 - des volumes maximum prélevables, répartis par usages,
 - Des axes d'intervention (mesures de gestion, actions de restauration des milieux...)
- 💧 Les objectifs du PGRE ont été intégrés au SAGE (2 dispositions et 4 règles)
- 💧 Un bilan technique doit être réalisé après 6 ans d'existence

Évolution des débits



Des étiages de plus en plus marqués, y compris en fermeture de bassin

🔹 Évolution des prélèvements



Une diminution sensible des prélèvements, amorcée dès avant l'adoption du PGRE, mais insuffisante à pallier les effets du dérèglement climatique

- Mesures administratives ou de gestion (arrêtés sécheresse, communication, règles du SAGE...) globalement réalisées, ainsi que les mesures d'économies (travaux sur réseaux de distribution) – ces dernières nécessitant cependant un effort constant
- Mesures de soutien d'étiage (Malvaux, Malsaucy) pour l'instant sans solution
- Mesures de restauration des milieux globalement peu avancées

🔹 Focus sur : L'arrêté cadre interdépartemental de gestion des périodes d'étiage

Arrêté cadre interdépartemental :

- 2013 : arrêté régional
- 2022 : rédaction ACI Allan
- 2023 : intégration de la Haute-Saône

Guide national sécheresse :

- Sorti en 2023, adaptation des mesures de l'ACI selon ce guide
- Travaux de clarification des mesures suite aux RETEX

Communication :

- Diffusion d'une plaquette informative depuis 2018
- Efforts de communication et de sensibilisation
- Travaux de sobriété des EPCI

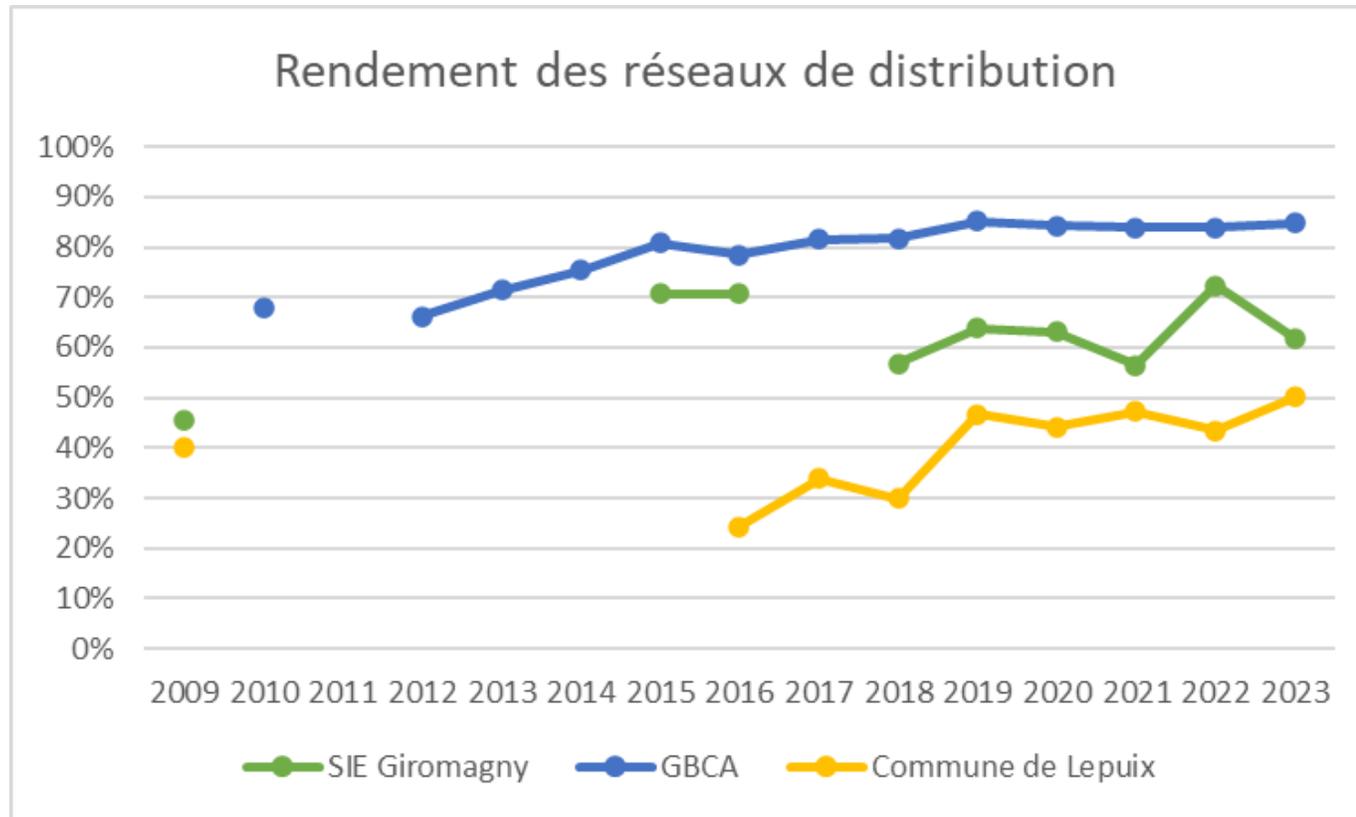
Comité de ressource en eau :

- Régularité annuelle
- Réunions en tant que de besoin
- Invitation du président de la CLE et de l'animatrice du SAGE

Sujet d'importance :

- Pour les services de l'État et leurs partenaires
- Le nombre d'années de recours à l'arrêté sécheresse définit le bon état quantitatif

💧 Focus sur : l'amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau potable



Des efforts notables des gestionnaires de réseaux AEP pour améliorer les rendements, avec un effet sensible sur les prélèvements. Toutefois le maintien des résultats obtenus nécessite une constance dans les investissements

- 💧 Malgré la diminution des prélèvements et le respect des volumes prélevables, les objectifs de débit fixés par le PGRE ne sont pas atteints
- 💧 Avec le changement climatique, la pression sur la ressource va continuer de s'accroître
- ➔ La poursuite d'une démarche dédiée à la gestion quantitative de la ressource apparaît nécessaire

- 💧 Dans un premier temps (été/automne 2025), le bilan du PGRE est à finaliser
 - Réalisation du bilan en régie par la cellule d'animation du SAGE
 - Appui d'un groupe de travail technique pour affiner les analyses
 - ➔ données complémentaires à recueillir auprès des gestionnaires d'AEP et des services de l'Etat pour affiner les analyses et le bilan des actions
- 💧 Dans un second temps, une révision / extension de la démarche vers un PTGE est à considérer

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)



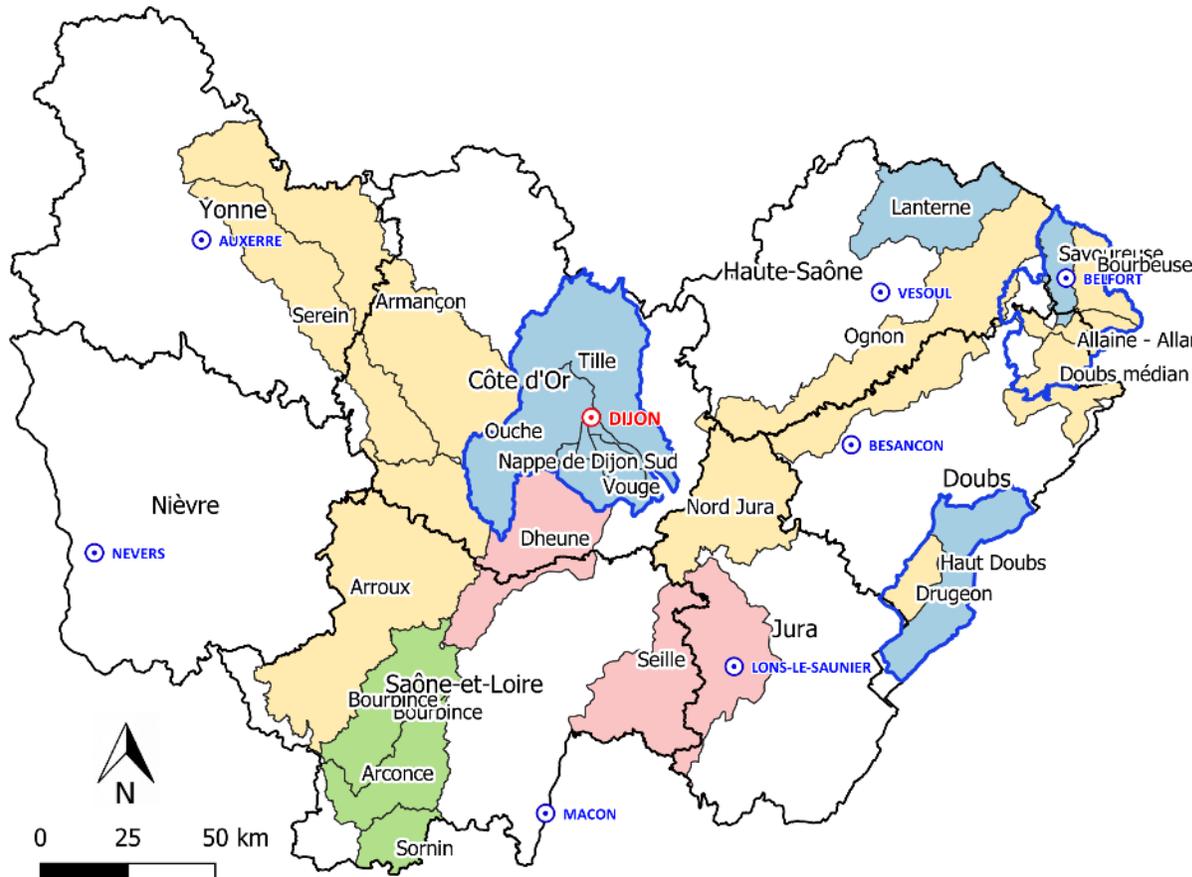
💧 DÉFINITION :

Outil de concertation engageant l'ensemble des usagers d'un territoire à atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles, tout en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

S'ENTENDRE SUR LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ;

IDENTIFIER, PLANIFIER ET ARBITRER DES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS AU REGARD DES BÉNÉFICES, COÛTS ET IMPACTS.

Carte des territoires identifiés en déséquilibre quantitatif par les SDAGE et les enjeux régionaux pour lesquels une mobilisation de l'Etat est nécessaire en région Bourgogne-Franche-Comté



Légende

Divisions administratives :

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Départements

Actions à réaliser :

Démarche de PTGE :

- Réviser le PTGE de 1ère génération et élaborer un PTGE de 2ème génération
- Elaborer une démarche de PTGE
- Unification de la gouvernance des bassins versants

Actions hors PTGE :

- Restauration de la morphologie des cours d'eau
- Gestion de l'abreuvement

Conception :
DREAL BFC / 08-2022

ÉTAPE 1 : ÉMERGENCE ET ENGAGEMENT DU PROJET

- Définition du projet : périmètre gouvernance et objectifs
- Constitution des comités techniques et de pilotages en veillant à ce que tous les corps d'usagers soient représentés
- Élaboration d'une feuille de route / d'un cahier des charges : principes, modalités de gouvernance, financements, calendrier
- Lancement officiel de la démarche

ÉTAPE 2 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

- Inventaire des données relatives à la gestion quantitative et aux milieux aquatiques
- Équilibre en ressource disponible et les besoins des usages présents
- Caractérisation des besoins des milieux aquatiques
- Prise en compte du CC et des évolutions des territoires
- Constats sur le territoire

ÉTAPE 3 : ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

- Construction de différents scénarios (différentes combinaisons d'actions, mêmes actions mais avec des ambitions différentes ...)
- Contenu des programmes d'actions (sobriété, solutions fondées sur la nature, communication...)
- Analyses économique et financière des différents scénarios ;
- Choix du programme d'actions et du montage financier avec conditionnement des aides Agences (rendement réseaux, substitution ressources actuelles ...)

ÉTAPE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS ET BILAN

- Contractualisation du programme d'actions pour sceller l'engagement entre les maîtres d'ouvrage et les financeurs ;
- Organisation du suivi et des indicateurs de suivi ;
- Mise en œuvre du programme d'actions ;
- Bilan annuel du PTGE ;
- Bilan final du PTGE => atteinte des objectifs ? besoin de révision ?

🔹 COMPLÉMENTARITÉ DE L'ÉTUDE SÉCURISATION ET DU PTGE

	ÉTUDE SÉCURISATION AEP	PTGE
PÉRIMÈTRE	ADMINISTRATIF NFC	HYDROLOGIQUE ALLAN
OBJECTIF	SÉCURISER LA DISTRIBUTION DES RÉSEAUX	GESTION RÉSILIENTE DE LA RESSOURCE
USAGES	USAGES ANTHROPIQUES (AEP, INDUSTRIE...)	USAGES ANTHROPIQUES ET MILIEUX
HORIZON	2035, 2050	2050, 2070
ETAT DES LIEUX	QUI CONSOMME QUOI AUJOURD'HUI	
	QUI POSSÈDE QUOI AUJOURD'HUI	
PROSPECTIVE	QUI POSSÈDERA QUOI DEMAIN	
	QUI CONSOMMERA QUOI DEMAIN	
MILIEUX	-	QUELS SONT LES BESOINS DES MILIEUX
	-	QUELS SERONT LES BESOINS DES MILIEUX
PLAN D' ACTIONS	PETIT CYCLE (QUELS SONT LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION / STOCKAGES A FAIRE ?)	GRAND CYCLE + PETIT CYCLE (RESTAURATION MORPHOLOGIQUE, TRAVAUX RÉSEAUX AEP)

🔹 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA DÉMARCHE

JUIN 2025 Annonce en CLE des éléments relatifs au PTGE	Été – automne 2025 Bilan du PGRE et rédaction d'un CCTP PTGE	DÉCEMBRE 2025 Validation du CCTP par la CLE	1ER SEMESTRE 2026 Lancement de la consultation et de la démarche	2026-2029 Rédaction du PTGE
--	--	---	--	---------------------------------------

🔹 BUDGET PRÉVISIONNEL

- INSCRIRE AU BUDGET 2026 UNE PROVISION POUR FINANCER LE PTGE
- DES FINANCEMENTS SONT POSSIBLES AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET LE CONSEIL RÉGIONAL POUR LA PARTIE RÉDACTION DU PTGE
- D'AUTRES FINANCEMENTS SERONT ÉGALEMENT POSSIBLES POUR LA PARTIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

🔹 INTÉRÊTS DU PTGE

- POSSIBILITÉ DE FINANCEMENTS DE TRAVAUX ACTUELLEMENT NON FINANCÉS TELS QUE LES RÉSEAUX DONT LES RENDEMENTS SONT SUPÉRIEURS A 85% ET PROJETS DE SUBSTITUTION AUX RESSOURCES ACTUELLES (TRAVAUX DE MISE EN EXPLOITATION)
- ATTEINDRE UN ÉQUILIBRE ENTRE BESOIN ET RESSOURCES DISPONIBLES TOUT EN ANTICIPANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vous trouverez au lien suivant tous les éléments ci-dessous :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/outils-de-gestion-quantitative-existants-a10076.html>

- 💧 Porter à connaissance initial de l'État (pour l'état des lieux)
- 💧 Guide PTGE national : explication des différentes étapes de la démarche + retours d'expériences sur différents PTGE
- 💧 Mode opératoire pour l'élaboration d'un PTGE : version davantage opérationnelle du guide national

Pour participer au réseau technique entre animateur de PTGE, veuillez vous rapprocher du Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA), jean-francois.froger@eptb-saone-doubs.fr

SAGE Allan
CLE
17 juin 2025

- Rappel SAGE
- Désignation structure porteuse
- PGRE / PTGE
- Points divers



POINTS DIVERS

DANS LES TERRITOIRES

Le SCoT, un outil pertinent pour renforcer la gestion de l'eau et des risques d'inondation face aux défis du changement climatique

4 JUIN 2025

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Aménagement du territoire

Risques naturels

Inondations



Sommaire

- Concilier les enjeux actuels et futurs liés à l'eau avec une stratégie d'aménagement à l'horizon 2045
- Dresser un diagnostic actuel des enjeux, des besoins et des risques liés au domaines de l'eau
- Les indicateurs
- Des besoins en eau potable qui ne sont pas totalement assouvis par des ressources locales suffisantes
- Un Territoire soumis à de forts risques liés à l'eau
- Se projeter en 2050 pour anticiper les conséquences du réchauffement climatique
- Intégrer les enjeux liés à l'eau dans les documents du SCoT
- Analyse des Enjeux
- Recommandations Stratégiques
- Contacts Cerema



L'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) révisé le SCoT Territorain. L'AUTB a mandaté le Cerema pour évaluer les enjeux actuels et futurs liés à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les inclure dans le SCoT, en se projetant à l'horizon 2045 dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

INTERVIEW

Témoignage de Monsieur Miltiade CONSTANTAKOTOS, maire de Frais (90), conseiller communautaire du Grand Belfort délégué à la GEMAPI et président de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Allan

Agenda de la CLE

- **Bureau CLE** en octobre (à Giromagny)
- **CLE plénière** en décembre (à Montbéliard)
- Réunions supplémentaires du Bureau au besoin
- **COPIL PAPI** le 27 juin (à Belfort)

Autres informations

- **Avis sur le projet de PPRI de la Bourbeuse**
 - Consultation à venir
- **Réunion technique PDM 2028-2033** : le 3 juillet (visio)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



220 rue du Km 400 - 71000 MACON
Standard : 03 85 21 98 12

CONTACT

Hélène LAMBERT
Coordinatrice du SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT
Tél. 07 77 84 00 90
helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr

ACI : Arrêté cadre interdépartemental

AEP : Alimentation en eau potable

BFC : Bourgogne Franche-Comté

CC : Changement climatique

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CE : Code de l'environnement

CLE : Commission locale de l'eau

COFIL : Comité de pilotage

DCR : Débit de crise du PGRE

DEB : Direction eau et biodiversité du ministère en charge de l'écologie

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère en charge de l'agriculture

DOE : Débit objectif d'étiage du PGRE

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPCI-FP : EPCI à fiscalité propre

EPTB : Établissement public territorial de bassin

EVP : Études de volumes prélevables

GBCA : Grand Belfort Communauté d'Agglomération

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

NFC : Nord Franche-Comté

PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable (document constitutif du SAGE)

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PGRE : Plan de gestion de la ressource en eau

PPRI : Plan de prévention du risque inondation

PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau

QMNA5 : débit mensuel minimal quinquennal

RETEX / REX : Retour d'expérience

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIE : Syndicat intercommunal des eaux

ZAC : Zone d'aménagement concerté